

Copie de la lettre de M.^{rs} E. Girard et Cie - Editeurs
18 - rue Drouot - Paris -
"Nouvelle Librairie Parisienne"

Paris 18 Mai 1885

Monsieur Julien Lugol
Montauban

Nous venons de recevoir le manuscrit de
Donna Perfecta dont vous nous parlez dans votre
lettre du 13 Mai; nous mettrons ~~le~~ ^{la} ~~manuscrit~~ ^{manuscrite}
de côté les numéros de la Revue internationale et les
tendrions à votre disposition après la révision des
épreuves de votre volume.

Nous ne comprenons pas la restriction contenue
dans votre lettre et relative à la durée du traité; cette
restriction contraire même dans un sens aux traités
internationaux, ne peut être acceptée par nous et
nous vous serons obligés de la supprimer. Pourquoi
d'ailleurs parler d'une durée de 3 ans, alors qu'il
est convenu entre nous que nous devons vous payer
300 francs par édition de 1000/1000 exemplaires?
Pourquoi limiter ainsi un traité? Nous ne
vous expliquons pas ici les motifs qui vous font
agir; votre intention à la fin de ce délai serait-elle
de porter votre traduction chez un autre éditeur qui
viendrait ainsi profiter de la publicité que nous
aurions faite? Nous ne le prenons pas, et nous
espérons que vous comprendrez et ferez comprendre
à M. Galvos la situation que cette réserve pourrait
nous créer.

Agnez, Monsieur l'assurance de notre
très haute considération
M.^{rs} E. Girard et Cie
Signé E. Girard

